



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/1/Add.1
21 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 73^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 72^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/2.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/3 et Corr.1 fournit des informations sur l'état du Fonds au 8 octobre 2014. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 76 544 874 \$US. Ce montant représente le solde net, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 72^e réunion inclusivement. Le document fournit aussi une mise à jour sur les billets à ordre et sur le mécanisme de taux de change fixe qui reflète un gain net de 19 335 876 \$US attribuable à ce mécanisme depuis sa création et il informe le Comité exécutif des mesures prises au sujet des contributions au Fonds multilatéral en souffrance du Saint-Siège et du gouvernement du Kazakhstan, conformément à la décision 72/1(d).

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/3 et Corr.1;
- b) Inciter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles; et
- c) Demander au Trésorier, en concertation avec le Secrétariat du Fonds, de poursuivre avec le Saint-Siège et le gouvernement du Kazakhstan le suivi sur leurs contributions en souffrance et d'en rendre compte au Comité exécutif à la 74^e réunion.

5. État des ressources et de la planification

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/4 présente un résumé des ajustements financiers communiqués par les agences d'exécution et bilatérales et approuvés par le Secrétariat. Il contient des données statistiques sur les projets pour lesquels les agences bilatérales et d'exécution détiennent des soldes au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet. Il traite aussi des soldes à restituer provenant de projets achevés et de projets achevés "par décision" du Comité exécutif. Ce document présente également le montant des ressources, en liquidités et en billets à ordre, à la disposition du Comité exécutif, tel que l'indique le document sur l'état des contributions et des décaissements.

Questions à traiter:

- Soldes provenant de projets achevés depuis plus de deux ans;
- Soldes provenant de projets achevés par décision du Comité exécutif; et
- Soldes non engagés provenant de projets achevés depuis plus d'un an.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
- i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/4;
 - ii) Que les fonds nets retournés par les agences d'exécution à la 73^e réunion s'élèvent à 3 263 179 \$US pour les projets achevés, comprenant 168 171 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 34 949 \$US du PNUD; 271 563 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 27 974 \$US du PNUE; 30 435 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 2 303 \$US de l'ONUDI et 2 143 080 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 584 704 \$US de la Banque mondiale;
 - iii) Que des sommes nettes de 253 129 \$US pour les projets *par décision* sont retournées par les agences d'exécution à la 73^e réunion et comprennent 222 703 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 28 952 \$US du PNUE et 1 352 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 122 \$US de l'ONUDI;
 - iv) Que les agences d'exécution détiennent des soldes de 83 658 \$US, coûts d'appui en sus, provenant de projets achevés il y a plus de deux ans, comprenant 50 058 \$US pour le PNUD et 33 600 \$US pour l'ONUDI;
 - v) Que le gouvernement de la France détient des soldes pour quatre projets achevés et un projet fermé il y a plus de deux ans, pour la somme de 378 985 \$US, coûts d'appui en sus;
 - vi) Que le gouvernement de l'Italie détient des soldes de 2 677 \$US, coûts d'appui en sus, pour un projet achevé il y a plus de deux ans;
 - vii) Que le gouvernement d'Israël détient des soldes de 68 853 \$US, coûts d'appui en sus, pour un projet achevé il y a plus de deux ans;
- b) Demander:
- i) Aux agences bilatérales et d'exécution détenant des projets achevés il y a plus de deux ans de retourner les soldes à la 74^e réunion;
 - ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de liquider ou d'annuler les engagements non nécessaires pour les projets achevés et *par décision*, afin de retourner les soldes à la 74^e réunion, pour faire suite aux décisions 70/7(b)(ii) et (iii) et 71/11(b);
 - iii) Aux agences bilatérales et d'exécution de retourner les soldes de tous les projets fermés à la 74^e réunion; et
 - iv) Au PNUE et à la Banque mondiale de retourner tous les soldes non-engagés à la 74^e réunion;
- c) Déterminer s'il convient de soustraire les soldes non engagés de projets achevés il y a plus de d'un an et non retournés à la 74^e réunion des futures sommes accordées aux agences d'exécution.

b) Plans d'activités 2014-2016 et disponibilité des liquidités

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/5](#) examine la planification des activités, à la lumière des approbations de la 72^e réunion, des demandes soumises à la 73^e réunion et des allocations contenues dans les plans d'activités de 2014-2016. Il examine tout d'abord les décisions prises à la 71^e réunion au sujet des plans d'activités de 2014-2016 et présente la valeur des activités qui n'ont pas été proposées à la 72^e, ni à la 73^e réunion mais qui étaient incluses dans les plans d'activités de 2014 et il identifie les projets requis pour la conformité. Il fournit de l'information sur les engagements à terme approuvés jusqu'à présent à partir des demandes soumises à la 73^e réunion. Ce document contient aussi une évaluation de la disponibilité des liquidités et indique le niveau réel et anticipé des revenus pour la période triennale 2012-2014.

Questions à traiter:

- Les demandes soumises à la 73^e réunion sont inférieures à l'allocation du plan d'activités de 6 174 840 \$US en 2014 et de 8 894 664 \$US pour la période 2014-2016;
- Le montant de 29 162 373 \$US pour des activités non proposées ou proposées mais retirées par la suite, excluant les activités dont la présentation n'est pas attendue dans de futurs plans d'activités;
- Les contributions annoncées incluses dans le report et qui n'ont pas été versées, totalisent 4 780 702 \$US et les pertes imputables au mécanisme de taux de change fixe et à des contributions contestées totalisent respectivement 7 416 529 \$US et 4 747 673 \$US, selon les estimations durant la période triennale 2012-2014;
- Le versement de 5 672 259 \$US pour des contributions contestées précédemment.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note de la mise à jour de la mise en œuvre du plan d'activités 2014-2016 et la disponibilité des liquidités (décision 72/3b)) présentées dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/5](#); et
- b) Ajouter au plan d'activités 2015-2017 les activités provenant du plan d'activités 2014 qui n'ont pas été soumises en 2014 et qui devraient être soumises en 2015, figurant à l'annexe II du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/5](#), ainsi que les projets soumis à la 73^e réunion, mais qui n'ont pas été approuvés par le Comité exécutif.

c) Retards dans la soumission des tranches

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/6](#) traite des retards dans la soumission des tranches attendues à la présente réunion et propose des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Vingt activités avec des tranches de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour 16 pays, attendues à la 73^e réunion n'ont pas été proposées;
- Onze de ces 20 tranches n'ont pas atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent;
- En outre, les principales raisons des retards étaient d'ordre technique: changements au sein du Bureau national de l'ozone ou du gouvernement; retards dans la vérification de la présentation des rapports, signature des documents d'accords/de projets; absence d'un système de quotas; l'agence principale; demande du gouvernement et troubles dans le pays;

- Dix tranches dans six pays ont été proposées et ensuite retirées pour les raisons suivantes: aucun décaissement, lenteur des progrès, absence de rapport de vérification, en attente de lettres confirmant l'existence d'un système de permis et la présentation; et
- Les agences d'exécution concernées ont indiqué que la présentation tardive de ces tranches avait un impact nul ou peu probable sur la conformité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport sur les retards de soumission de tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/6;
 - ii) Des informations sur les retards de soumission de tranches dans le cadre des accords pluriannuels soumis au Secrétariat par le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale;
 - iii) Que 33 des 53 activités reliées aux tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à soumettre ont été soumises en temps voulu à la 73^e réunion et que 10 de ces tranches ont été retirées à la suite d'entretiens avec le Secrétariat;
 - iv) Que les agences d'exécution concernées ont indiqué que les retards dans les tranches des PGEH dues à la deuxième réunion de 2014 n'auront pas ou ne devraient pas avoir d'incidence sur la conformité et que rien n'indique que ces pays n'ont pas respecté le gel de la consommation de HCFC de 2013; et
- b) Charger le Secrétariat d'envoyer aux gouvernements des lettres sur les décisions prises sur les retards de soumission de tranches, contenues à l'annexe I au présent document.

6. Mise en œuvre du programme

a) Suivi et évaluation

i) Rapport global d'achèvement de projets de 2014

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/7 présente un aperçu des rapports d'achèvement de projets pour les accords pluriannuels reçus jusqu'au 10 septembre 2014 et des enseignements tirés de l'expérience de mise en œuvre des projets.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets de l'année 2014, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/7, y compris le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projet (RAP) attendus et les enseignements tirés;
- b) Demander à la Banque mondiale:
 - i) D'établir, d'ici fin décembre 2014, la cohérence des données déclarées dans les RAP, contenues dans l'Inventaire et dans les rapports périodiques annuels, en coopération avec le Secrétariat;

- ii) De fournir au Secrétariat, d'ici fin décembre 2014, les informations toujours manquantes dans un certain nombre de RAP;
- iii) D'éliminer, d'ici fin décembre 2014, l'arriéré des RAP pour des projets.
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de remettre les RAP attendus conformément aux décisions 23/8 et 24/9; et
- d) Inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de projets à tenir compte des enseignements tirés des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets futurs.

ii) Étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination de HCFC dans le secteur des mousses

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/8](#) analyse les progrès réalisés dans l'élimination de HCFC dans le secteur des mousses par les projets de l'étape I des PGEH, financés par le Fonds multilatéral. Il se concentre sur les défis rencontrés durant la mise en œuvre des projets et fait des recommandations pour la prochaine phase de l'évaluation.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets d'élimination de HCFC dans le secteur des mousses, contenue dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/8](#), et de ses conclusions.

iii) Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2015

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/9](#) présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2015 aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les activités de suivi et évaluation incluses dans le plan de travail ont été proposées suite aux débats du Comité exécutif sur les enjeux relatifs au suivi et à l'évaluation lors des réunions précédentes, à l'examen des rapports périodiques sur les projets en cours et des rapports d'achèvement de projet et autres discussions avec les agences d'exécution et le Secrétariat.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de suivi et évaluation proposé pour l'année 2015, avec un budget de 239 484 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/9](#).

b) Rapports périodiques au 31 décembre 2013

i) Rapport périodique global

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10](#) contient un résumé des progrès et des informations financières sur la mise en œuvre des projets et des activités, appuyés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2013. Le rapport comprend trois parties et trois annexes: la Partie I résume les progrès de la mise en œuvre pour le Fonds dans son ensemble; la Partie II fournit un résumé des activités jusqu'à la fin 2013 et la Partie III contient des observations et des recommandations faites par le Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les données de mise en œuvre des projets, par pays. L'Annexe II présente des informations sur la mise en œuvre des PGEH, par pays. L'Annexe III contient une analyse des données des rapports périodiques, l'Appendice I regroupe les projets avec

des retards de mise en œuvre et l'Appendice II contient la liste des projets qui doivent remettre des rapports de situation supplémentaires.

Questions à traiter:

- Accumulation de soldes pour des projets avec la modalité X;
- Mise en œuvre de rapports périodiques inter-sessions et colonne révisée des Remarques;
- Mise en œuvre de rapports périodiques inter-sessions et rapports de situation supplémentaires/rapports sur les retards de mise en œuvre;
- Projets avec des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés; et
- Révision des dates d'achèvement de projet par les agences d'exécution sans approbation préalable du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2013, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10;
 - ii) Avec gratitude, des efforts entrepris par les agences d'exécution pour faire rapport sur les activités de 2013 et présenter des formats de rapport qui facilitent la mise en œuvre de la décision 70/7(b)(i);
 - iii) Que les agences d'exécution feront rapport à la 74^e réunion sur 15 projets avec des retards de mise en œuvre et sur 78 projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaires, tels que contenus aux Appendices I et II de l'Annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10; et
- b) Déterminer si les agences d'exécution devraient être autorisées à réviser les dates d'achèvement de projet prévues au-delà des dates décidées par le Comité exécutif, à l'exception de l'Iraq et du Yémen pour lesquels le Secrétariat recommande une prolongation en raison de la situation politique et sécuritaire dans ces pays.

ii) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/11 contient un résumé des progrès de la mise en œuvre de toutes les activités bilatérales ainsi que des informations et commentaires sur les rapports périodiques individuels sur les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2013 dans le cadre de la coopération bilatérale par les pays suivants: Australie, Canada, République tchèque, France, Allemagne, Israël, Italie, Japon et Espagne. Le rapport périodique de la Suisse n'a pas été reçu.

Questions à traiter:

- Rapports périodiques non remis par la Suisse; et
- Projets avec des retards de mise en œuvre et des rapports de situation.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Avec satisfaction, des rapports périodiques présentés par les gouvernements de

l'Australie, du Canada, de la République tchèque, de la France, de l'Allemagne, d'Israël, de l'Italie, du Japon et de l'Espagne, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/11;

- ii) Que l'Espagne fera rapport à la 74^e réunion sur un projet avec des retards de mise en œuvre, tel qu'indiqué à l'Appendice I de l'Annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10);
- b) Demander au gouvernement de la Suisse de présenter son rapport périodique à la 74^e réunion; et
 - c) Demandé la présentation de rapports d'étape supplémentaires à la 74^e réunion pour faire le suivi des points suivants:
 - i) Concernant la préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Botswana (BOT/PHA/60/PRP/14), mis en œuvre par l'Allemagne, les mesures prises par le gouvernement du Botswana en vue de l'instauration du système de permis pour les importations et les exportations de SAO afin de permettre la présentation de son PGEH:
 - ii) Les taux de décaissement des fonds approuvés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan national d'élimination du bromure de méthyle (troisième tranche) au Mexique, mis en œuvre par l'Espagne; et
 - iii) Les taux de décaissement des fonds approuvés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des tranches de PGEH dans les pays suivants: Afghanistan, mise en œuvre par l'Italie et Ghana, mise en œuvre par l'Italie.

iii) PNUD

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/12](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par le PNUD jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Signature d'accords et faible taux de décaissement des fonds approuvés pour un certain nombre de projets;
- Retards dans la mise en œuvre; et
- Rapports de situation demandés à la 73^e réunion pour présentation à la 74^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport périodique du PNUD au 31 décembre 2014 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/12;
 - ii) Que le PNUD présentera à la 74^e réunion un rapport sur deux projets souffrant de retards de mise en œuvre, comme il est indiqué dans l'Appendice I de l'Annexe III au rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10);
 - iii) Que le solde cumulé de fonds évalué à 208 291 \$US a été engagé par le PNUD pour

des activités de trois plans de gestion de frigorigènes (PGF) au Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TAS/10), aux Maldives (MDV/REF/38/TAS/05) et au Sri Lanka (SRL/REF/32/TAS/15);

- b) Demander au PNUD de soumettre des rapports de situation supplémentaires à la 74^e réunion afin de suivre:
- i) L'avancement de la mise en œuvre et les taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets de démonstration de gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axés sur l'application de technologies sans CFC à faible consommation d'énergie en remplacement des refroidisseurs à base de CFC au Brésil (BRA/REF/47/DEM/275) et en Colombie (COL/REF/47/DEM/65);
 - ii) La signature des documents de projet/lettre d'accord et le taux de décaissement des fonds approuvés pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Barbade, au Pérou et à Saint-Kitts-et-Nevis, et les taux de décaissement des fonds approuvés au Belize et au Népal;
 - iii) L'exécution des activités et les taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets de renforcement des institutions au Brésil (BRA/SEV/66/INS/297) et en Géorgie (GEO/SEV/69/INS/34).
- iv) **PNUE**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/13](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par le PNUE jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Signature d'accords et faible taux de décaissement des fonds approuvés pour un certain nombre de projets;
- Retards dans la mise en œuvre;
- Rapports de situation demandés à la 73^e réunion pour présentation à la 74^e réunion;
- Deux pays sans PGEH approuvé; et
- Prorogation d'un projet de renforcement des institutions.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
- i) Du rapport périodique du PNUE en date du 31 décembre 2013, tel qu'il figure dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/13](#);
 - ii) Que le PNUE fera rapport à la 74^e réunion sur un maximum de cinq projets ayant des retards de mise en œuvre, comme l'indique l'appendice I de l'annexe III du rapport périodique global ([UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10](#));

- b) Demander au PNUE de présenter un rapport de situation supplémentaire à la 74^e réunion pour faire le suivi des points ci-après:
- i) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les ententes pluriannuelles sur le bromure de méthyle (BM) au Chili et au Guatemala;
 - ii) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour la démonstration d'une stratégie régionale sur la gestion et l'élimination des déchets PAO en Europe et en Asie centrale (EUR/DES/69/DEM/13);
 - iii) La présentation du plan de gestion d'élimination des HCFC (PGEH) en Mauritanie (MAU/PHA/55/PRP/20) et au Soudan du Sud (SSD/PHA/70/PRP/02);
 - iv) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les activités suivantes du PGEH, approuvées il y a plus d'un an avec un taux de décaissement inférieur à 10 pour cent: Barbade, Dominique, El Salvador, Érythrée, Haïti, Koweït, Philippines (les), Suriname et Ouganda;
 - v) La signature de l'entente et les taux de décaissement des fonds approuvés pour les activités suivantes du PGEH, approuvées il y a plus d'un an avec un taux de décaissement inférieur à 10 pour cent: Bahreïn, Guatemala, Iraq, Myanmar, Pérou, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen;
 - vi) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets de renforcement d'institutions suivants: Angola (ANG/SEV/69/INS/11), Bahreïn (BAH/SEV/68/INS/25), Botswana (BOT/SEV/68/INS/15), Brunei Darussalam (BRU/SEV/67/INS/14), République centrafricaine (CAF/SEV/68/INS/23), République populaire démocratique de Corée (DRK/SEV/68/INS/57), Équateur (ECU/SEV/59/INS/43), Érythrée (ERI/SEV/68/INS/12), Fidji (FIJ/SEV/67/INS/24), Iraq (IRQ/SEV/69/INS/18), Jamaïque (JAM/SEV/68/INS/31), Kenya (KEN/SEV/69/INS/54), Koweït (KUW/SEV/68/INS/22), Libéria (LIR/SEV/69/INS/20), Mauritanie (MAU/SEV/57/INS/23), Maroc (MOR/SEV/59/INS/63), Pérou (PER/SEV/68/INS/45), Arabie Saoudite (SAU/SEV/67/INS/15), Sierra Leone (SIL/SEV/69/INS/26), Timor-Leste (TLS/SEV/69/INS/10) et Viet Nam (VIE/SEV/68/INS/60);
- c) Considérer reporter la date d'achèvement approuvée de décembre 2014 à décembre 2015 en ce qui concerne le plan national d'élimination (PNE) de l'Iraq, un plan ayant des problèmes de mise en œuvre en raison de la sécurité et de la situation politique.

v) ONUDI

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/14](#) contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Faibles taux de décaissement des fonds approuvés pour un certain nombre de projets;
- Retards dans la mise en œuvre; et
- Rapports de situation demandés à la 73^e réunion pour présentation à la 74^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport périodique de l'ONUDI au 31 décembre 2013 tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/14;
 - ii) Que l'ONUDI fera rapport lors de la 74^e réunion d'un maximum de six projets classés comme présentant des retards de mise en œuvre comme indiqué dans l'Appendice I de l'Annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10); et
 - b) Demander à l'ONUDI de soumettre des rapports périodiques supplémentaires pour la 74^e réunion afin de suivre:
 - i) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets d'élimination des SAO: en Chine (CPR/DES/67/DEM/520), au Nigeria (NIR/DES/67/DEM/133) et dans la région Europe et Asie centrale (EUR/DES/69/DEM/14);
 - ii) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour le projet de démonstration en Asie de l'Ouest visant à promouvoir des réfrigérants à faible potentiel de réchauffement global pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (ASP/REF/69/DEM/57);
 - iii) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les accords pluriannuels (APA) dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés il y a plus d'un an pour l'Algérie, le Bahreïn, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Indonésie, l'Iraq, le Koweït, la Somalie, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Yémen; et
 - iv) Les taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets de renforcement institutionnel (RI) au Qatar (QAT/SEV/59/INS/15) et en Tunisie (TUN/SEV/66/INS/53).
- vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/15 contient un résumé des progrès de la mise en œuvre des activités par la Banque mondiale jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Signature d'accord et faibles taux de décaissement des fonds approuvés pour un certain nombre de projets;
- Retards dans la mise en œuvre; et
- Rapports de situation demandés à la 73^e réunion pour présentation à la 74^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport périodique de la Banque mondiale au 31 décembre 2013, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/15;
 - ii) Que la Banque mondiale fera rapport à la 74^e réunion sur un projet avec des retards de

mise en œuvre qui était déjà dans cette catégorie en 2012, tel qu'indiqué à l'Appendice I de l'Annexe III du rapport périodique global (UNPE/OzL.Pro/ExCom/73/10);

- b) Demander à la Banque mondiale de remettre des rapports de situation supplémentaires à la 74^e réunion pour faire le suivi:
- i) Des taux de décaissement des fonds approuvés pour le projet global de démonstration sur les refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268) et de la signature de l'accord de subvention pour le volet de l'Argentine;
 - ii) De la signature de l'accord de subvention pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Argentine et en Thaïlande;
 - iii) Des taux de décaissement des fonds approuvés pour les PGEH en Indonésie et en Jordanie; et
- c) Demander à la Banque mondiale et au Secrétariat de faire rapport sur une résolution de la différence dans l'élimination de 11 000 tonnes PAO dans le secteur de la consommation et de 7 000 tonnes PAO dans le secteur de la production, entre l'Inventaire des projets approuvés et le rapport périodique de la Banque mondiale.
- c) **Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2013**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/16](#) présente l'évaluation des plans d'activités de 2013 des agences d'exécution à l'aide des indicateurs de rendement adoptés par la décision 41/93, des pondérations révisées adoptées par la décision 47/51 pour toutes les agences, des objectifs adoptés pour les plans d'activités de 2013 (décisions 71/20 à 71/23) et des rapports périodiques et financiers des agences remis à cette réunion. Ce document présente aussi une analyse des tendances pour chacun des neuf indicateurs de rendement utilisés lors des évaluations des années précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative du rendement des agences d'exécution en fonction des renseignements transmis par les agents de l'Unité nationale d'ozone (UNO). Il se termine par les observations et les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter:

- L'évaluation quantitative a démontré que toutes les agences ont atteint plus de 85 pour cent de leurs objectifs;
- L'analyse des tendances pour les neuf indicateurs de rendement concernant les projets d'investissement a révélé des améliorations pour la plupart des indicateurs en 2013 par rapport à 2012;
- Les objectifs de décaissement de fonds n'ont largement pas été atteints pour les projets ne portant pas sur des investissements;
- Trois agences d'exécution ont reçu de leurs Unités nationales de l'ozone (UNO) des évaluations qualitatives peu satisfaisantes et pour lesquelles la poursuite du dialogue avec les UNO concernées est recommandée; et
- L'Allemagne n'a pas fourni les renseignements à temps pour l'achèvement du document concernant deux évaluations peu satisfaisantes par deux pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité Exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) De l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2013, présentée dans le document UNEP/OzL./Pro/ExCom/73/16 ;
 - ii) Avec gratitude, du fait que l'évaluation qualitative de l'efficacité de toutes les agences d'exécution pour 2013 dépasse 85 sur une échelle de 100 ;
 - iii) De l'analyse des tendances de l'efficacité qui s'est améliorée en 2013 par rapport à 2012, en signalant que l'efficacité pour des indicateurs tels que "SAO éliminées", "SAO à éliminer", "Émissions nettes attribuables aux retards" et "Fonds décaissés pour des projets ne portant pas sur des investissements" pourrait s'améliorer à l'avenir par l'établissement plus minutieux des objectifs ;
- b) Demander aux agences d'exécution suivantes de faire rapport à la 74^e réunion sur leurs discussions ouvertes et constructives avec les Bureaux nationaux de l'ozone, comme suit:
 - i) PNUD, pour les évaluations de l'efficacité qualitative du Belize au sujet du niveau d'implication du Bureau de l'ozone dans la prise de décision, et de la République dominicaine au sujet du service fourni par le bureau du PNUD dans le pays;
 - ii) PNUE, pour les évaluations de l'efficacité qualitative de l'Afghanistan au sujet de la consultation sur la manière d'ajuster les instruments politiques; du remboursement des fonds de préparation de projet non dépensés en Guyane et du choix des identificateurs de réfrigération et des trousseaux des techniciens à Sao Tome et Principe;
 - iii) ONUDI, pour les évaluations de l'efficacité qualitative de Madagascar au sujet des procédures administratives; et au sujet des critères de financement et des décisions en matière de réglementation et de formation en Afrique du Sud; et
- c) Demander au gouvernement de l'Allemagne de remettre, à la 74^e réunion, des réponses sur les évaluations de l'efficacité qualitative concernant l'Afghanistan et la Bolivie (État plurinational de).
- d) Rapports de situation et conformité**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17 et Add.1 contiennent neuf parties. La Partie I présente la situation de conformité des pays visés à l'Article 5 qui sont soumis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal (décisions 32/76(b) et 67/6(c)). La Partie II traite des pays visés à l'Article 5 qui sont soumis aux décisions des Parties sur la conformité. La Partie III contient des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, incluant une analyse des données sur la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO), par secteur. La Partie IV porte sur les projets de démonstration sur les HCFC. La Partie V contient des informations sur les rapports de vérification financière pour les secteurs des halons, de la production de CFC, des mousses, de l'agent de transformation II, des solvants, de l'entretien à base de CFC dans la réfrigération en Chine. La Partie VI fournit des informations sur les plans nationaux d'élimination (PNE) des CFC. La Partie VII porte sur le projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala. La Partie VIII traite de la gestion et de la destruction des SAO indésirables. La Partie IX traite de la mobilisation des ressources. Les informations sur les projets avec des retards de mise en œuvre et les projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires sont

requis et qui sont incluses normalement dans ce document, se retrouvent dans le Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10).

Questions à traiter:

Pour les parties I à III:

- Tous commentaires sur les observations suivantes:
 - Le Botswana et le Soudan du Sud n'ont pas mis en place un système d'autorisation et l'ONUDI n'a pu confirmer la mise en place d'un système d'autorisation en Libye;
 - Plusieurs pays n'ont pas inclus dans leur système d'autorisation et de quotas les mesures de réglementation accélérées applicables aux HCFC convenues en 2007;
 - Cinq pays semblent être en situation de non-conformité avec les mesures de réglementation visant les HCFC en 2013 sur la base des données de 2013 communiquées en vertu de l'article 7 et/ou des données de programme de pays soumises;
 - Un pays semble présenter des divergences avec les mesures de réglementation sur le gel de la production pour l'année 2013, sur la base des données au titre de l'article 7;
 - Un pays a soumis son PGEH à la 73^e réunion (République populaire démocratique de Corée) et cinq pays soumettront leur PGEH (Mauritanie et Soudan du Sud) ou bien le resoumettront (Botswana, Libye, et République arabe syrienne) après la 73^e réunion;
 - Pour les pays ayant communiqué leurs données pour 2013, 98 ont fait part de systèmes d'autorisation opérationnels;
 - La consommation de bromure de méthyle au Guatemala en 2014 dépasse la consommation maximale autorisée selon l'accord.
- La nécessité d':
 - Un rapport sur la situation du système d'autorisation pour trois pays;
 - Une mise à jour sur les mesures prises afin d'inclure les mesures de réglementation accélérées pour les HCFC convenues en 2007, dans les systèmes d'autorisation de trois pays;
 - Aider les pays visés à l'article 5 à résoudre les écarts entre les données communiquées en vertu de l'article 7 et les données provenant des rapports de pays;
 - Un rapport sur le projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala.

Pour la partie IV: rien

Pour la partie V:

- Des informations supplémentaires sont requises.

Pour les parties VI à IX: rien

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

Pour les parties I à III – situation de conformité, problèmes de conformité et données des programmes de pays

- a) Prendre note:
 - i) Du document sur les rapports de situation et conformité présenté dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17; et
 - ii) Que 93 pays (sur les 122 ayant transmis des données) ont communiqué les données de 2013 en utilisant le système en ligne;
- b) Demander:
 - i) Au PNUE de faire le rapport sur l'établissement d'un système d'autorisation au Botswana et au Soudan du Sud, et à l'ONUDI de faire le rapport sur le système d'autorisation de la Libye, d'ici à la 74^e réunion ;
 - ii) Aux agences d'exécution concernées de fournir d'ici à la 74^e réunion une mise à jour des actions entreprises afin d'inclure dans les systèmes d'autorisation les mesures de réglementation accélérées applicables aux HCFC convenues en 2007, ceci dans les pays suivants: Dominique, Kirghizistan et Mauritanie; et
 - iii) Aux agences d'exécution concernées d'aider les pays visés à l'article 5 à résoudre les écarts de données indiquées au tableau 9 du présent document.

Pour la partie IV – Projets de démonstration sur les HCFC

Démonstration de la technologie à base d'agent de soufflage au CO₂ et au formiate de méthyle dans le secteur de la mousse extrudée (XPS)

- a) Prendre note du rapport final du projet de démonstration sur la conversion de la technologie à base de HCFC-22/HCFC-142b en une technologie à base d'agent de soufflage au formiate de méthyle et au CO₂ dans la fabrication de mousse en polystyrène extrudée (XPS) chez Feininger (Nanjing) Energy Saving Technology Co. Ltd. en Chine, présenté par le PNUD et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte du rapport du PNUD sur la technologie à base d'agent de soufflage au formiate de méthyle et au CO₂ dans la fabrication de mousse XPS, ainsi que des informations sur d'autres solutions de remplacement, lors du soutien apporté aux pays visés à l'article 5 dans la préparation de projets pour l'élimination des HCFC dans les applications de mousse XPS.

Démonstration de la technologie à base de HC-290 dans le secteur des climatiseurs individuels

- a) Prendre note du rapport final sur le projet de démonstration pour la conversion du HCFC-22 au propane chez Midea Room Air Conditioner Manufacturer Company et Guangdong Meizhi Co. en Chine, présenté par l'ONUDI et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte des informations contenues dans le rapport lors du soutien apporté aux pays concernés par l'article 5 dans la préparation de projets pour l'élimination du HCFC-22 dans le secteur de fabrication de climatiseurs individuels; et
- c) Demander à l'ONUDI de continuer à faire le suivi du projet de démonstration et d'indiquer

les surcoûts d'exploitation des climatiseurs et compresseurs à base de HC-290 à la 75^e réunion dans le cadre du rapport d'étape du plan pour le secteur de la fabrication de climatiseurs individuels du plan de gestion d'élimination des HCFC en Chine.

Démonstration de la technologie à base de KC-6 dans le secteur des solvants

- a) Prendre note du rapport final sur le projet de démonstration pour la conversion de la technologie à base de HCFC-141b en une technologie à base d'isoparaffine et de siloxane (KC-6) chez Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd en Chine, présenté par le PNUD et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte des informations contenues dans le rapport lors du soutien apporté aux pays concernés par l'article 5 dans la préparation de projets pour l'élimination du HCFC-141b dans les applications de nettoyage médical du secteur des solvants.

Démonstration des options à faible coût pour l'utilisation d'hydrocarbures dans le secteur des mousses de polyuréthane (PU)

- a) Prendre note du rapport d'étape provisoire sur la mise en œuvre du projet de démonstration sur les options à faible coût pour l'utilisation d'hydrocarbures dans la fabrication des mousses en polyuréthane, présenté par le PNUD et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander au PNUD de présenter le rapport final du projet de démonstration à la 74^e réunion.

Pour la partie V – Rapports de vérification financière pour les secteurs des halons, de la production de CFC, des mousses, de l'agent de transformation II, des solvants, de l'entretien à base de CFC dans la réfrigération en Chine

- a) Noter avec satisfaction les rapports de vérification financière, les plans de travail et les rapports d'étape fournis pour les secteurs de la production de CFC, du halon, de la mousse en polyuréthane (PU), de l'agent de transformation II, de l'entretien de la réfrigération et des solvants en Chine, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1;
- b) Demander ce qui suit au gouvernement de la Chine et aux agences bilatérales et d'exécution pertinentes:
 - i) Présenter des rapports d'étape annuels, des rapports de vérification et les intérêts courus pendant la mise en œuvre des plans sectoriels de la production de CFC, du halon, de la mousse en PU, de l'agent de transformation II, de l'entretien de la réfrigération et des solvants jusqu'à l'achèvement de toutes les activités connexes prévues au plus tard le 31 décembre 2018, et
 - ii) Présenter des rapports d'achèvement de projet pour les plans sectoriels de la production de CFC, du halon, de la mousse en PU, de l'agent de transformation II, de l'entretien de la réfrigération et des solvants au Comité exécutif au plus tard à la première réunion de 2019.

Pour la partie VI – Plans nationaux d'élimination des CFC

- a) Envisager de noter le retour des 60 000 \$US, lors de la 74^e réunion, pour la composante du secteur d'entretien de la réfrigération de la phase I du plan de gestion d'élimination des

HCFC (PGEH) de la République islamique d'Iran qui n'ont pas été comptabilisés dans le plan national d'élimination du CFC (IRA/PHA/63/TAS/200), étant entendu que les activités correspondantes du PGEH seront mises en œuvre avec les propres ressources du gouvernement;

- b) Prendre note du rapport financier vérifié pour le plan national d'élimination du CFC aux Philippines présenté par le PNUE au nom du gouvernement des Philippines et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1;
- c) Demander au PNUE de retourner le solde de 15 411 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, le plus rapidement possible, au plus tard à la 74^e réunion, conformément à la décision 72/14(d)(i); et
- d) Noter que le PNUE présentera le rapport d'achèvement de projet pour le projet en question au plus tard à la 74^e réunion, conformément à la décision 72/14(d) (ii).

Pour la partie VII – Projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala

- a) Prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle (BM) présenté par l'ONUDI au nom du gouvernement du Guatemala et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander à l'ONUDI et au PNUE de présenter, lors de la 74^e réunion, un rapport d'étape et un rapport sur tout risque potentiel de non-conformité pour 2015.

Pour la partie VIII – Gestion et élimination des SAO résiduelles

Élimination des SAO en Indonésie et aux Philippines

- a) Prendre note des rapports présentés par la Banque mondiale sur les projets d'élimination des SAO en Indonésie et aux Philippines contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'examiner les informations contenues dans ces rapports au moment de donner des conseils aux pays concernés par l'article 5 sur la gestion et l'élimination des déchets SAO.

Gestion des SAO résiduelles dans la région Europe-Asie centrale ;

- a) Prendre note du rapport présenté par l'ONUDI sur les quantités actuelles de déchets SAO recueillis par substance pour la démonstration d'une stratégie régionale sur la gestion et l'élimination des déchets SAO dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale, conformément à la décision 69/19(b)(ii) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et
- b) Demander à l'ONUDI et au PNUE de présenter un rapport d'achèvement de projet à l'achèvement du projet de démonstration pilote, au plus tard à la première réunion de 2016.

Pour la partie XI – Mobilisation des ressources

- a) Prendre note du rapport sur la mobilisation des ressources pour atteindre des cobénéfices climatiques présenté par le PNUE et contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/17/Add.1; et

- b) Encourager les pays à faible volume de consommation, par le biais des agences bilatérales et d'exécution, à suivre les directives fournies dans le rapport lors de la recherche de ressources supplémentaires pour atteindre des cobénéfices climatiques pendant la mise en œuvre de la phase I et des phases futures des plans de gestion d'élimination des HCFC.

7. Plans d'activités de 2015-2017

a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18](#) contient une analyse des plans d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 73^e réunion. Il traite de l'affectation des ressources, des activités requises et non requises aux fins de conformité, y compris les créneaux pour des projets de démonstration sur des alternatives à faible PRG et des études de faisabilité, des activités de coût standard et propose des rajustements fondés sur les décisions existantes du Comité exécutif. Il traite de la budgétisation excessive et présente des solutions pour des rajustements supplémentaires du budget, des questions d'orientation dans les plans d'activités des agences, des chevauchements possibles et des activités du plan d'activités de 2014 qui n'ont pas été présentées en 2014 et des moyens d'envisager les implications financières éventuelles de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2015-2017 sur les plans d'activités de 2015-2017.

Questions à traiter:

- Surprogrammation d'activités pour les années 2015-2017 d'après le budget actuel pour 2012-2014;
- Envisager soit de:
 - Rajuster le plan d'activités, tel que proposé par le Secrétariat à partir des orientations de la planification antérieure des activités;
 - Ajouter des projets de démonstration pour les solutions de remplacement à faible PRG aux activités, avec des exceptions concernant ces activités:
 - A remettre en 2016;
 - Pour lesquels aucun pays n'a été identifié;
 - Pour lesquels aucune valeur PAO n'a été fournie; et/ou;
 - Pour lesquels aucune lettre d'endossement du plan d'activités n'a été fournie;
 - Appliquer une des options suivantes pour rajuster davantage les plans d'activités:
 - Tel que proposé (Option 1) (aucun rajustement);
 - Tel que modifié par le Secrétariat (Option 2) (aucun autre rajustement)
 - Au prorata de 450 millions \$US (Option 3);
 - Avec une réduction maximale de 35 pour cent qui s'appuie sur un engagement (Option 4)
 - Avec une réduction maximale de 35 pour cent qui s'appuie sur l'admissibilité au financement (Option 5)
 - Avec C.E. achevée à l'étape I des PGEH (Option 6)
 - Rajuster des chevauchements possibles entre les agences bilatérales et d'exécution;
 - Ajouter au plan d'activités de 2015-2017, des accords pluriannuels et des activités de renforcement des institutions provenant des plans d'activités de 2014 mais qui n'ont pas été proposées ou pas approuvées à la 73^e réunion;
- Nécessité d'inclure la phase II du PGEH pour le Kenya dans les plans d'activités futurs;
- Comment traiter la reconstitution du Fonds multilatéral pour 2015-2017 par rapport au plan d'activités de 2015-2017.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2015-2017 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18;
 - ii) Que tout rajustement financier découlant de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2015-2017 sera abordé dans le document sur la planification financière qui sera présenté à la 74^e réunion;
- b) Décider s'il convient de:
 - i) Rajuster le plan d'activités comme le propose le Secrétariat;
 - ii) De rajuster davantage le plan d'activités pendant les débats du Comité exécutif et/ou pendant la présentation du plan d'activités par les agences bilatérales et d'exécution en:
 - a. Ajoutant les activités des accords pluriannuels et de renforcement des institutions des plans d'activités de 2014 qui n'ont pas été soumises ni approuvées à la 73^e réunion aux plans d'activités de 2015, comme le propose la recommandation à ce sujet dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/5, sur le point 5(b) de l'ordre du jour sur les plans d'activités de 2014-2016 et la disponibilités des liquidités;
 - b. Ajoutant les projets de démonstration sur les solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète et l'assistance technique pour les études de faisabilité sur le refroidissement urbain indiqués dans le tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18, étant entendu que les niveaux de financement maximums des décisions 72/40 b) et c) seront appliqués aux propositions faites à la 74^e réunion, mais de retirer les activités:
 - i. Qui seront proposées en 2016;
 - ii. Pour lesquelles aucun pays n'a été indiqué;
 - iii. Pour lesquelles aucune valeur PAO n'a été fournie; et/ou
 - iv. Pour lesquelles aucune lettre d'appui au plan d'activités n'a été fournie;
 - c. Appliquant la solution [1-6] proposée dans le tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18;
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure les activités de la deuxième étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Kenya non incluses dans les plans d'activités;
- d) Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées de présenter un rapport sur les chevauchements mentionnés au paragraphe 28 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/18 à la 74^e réunion;
- e) D'appuyer le plan d'activités général de 2015-2017 du Fonds multilatéral tel qu'il a été rajusté par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en précisant que l'appui ne signifie ni

l'approbation des projets qu'il contient ni des niveaux de financement et des quantités proposés.

b) Plans d'activités des agences bilatérales et agences d'exécution

i) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/19 contient les plans d'activités pour les agences bilatérales, présentés à la 73^e réunion. Les gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et de la Pologne ont présentés des plans d'activités pour les années 2015-2017.

Questions à traiter:

- Les rajustements proposés par le Secrétariat pourraient encore éventuellement entraîner le dépassement par l'Allemagne de 20 pour cent de ses contributions pour la période 2015-2017, d'après ses contributions pour la période 2012-2014.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note:

- a) Des plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2015-2017 soumis par l'Allemagne, l'Italie, le Japon et la Pologne et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/19; et
- b) Que le plan d'activités de l'Allemagne pour la période 2015-2017 devrait être revu compte tenu des ressources attribuées aux activités bilatérales dans la planification financière pour la période triennale 2015-2017.

ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/20 présente un sommaire des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2015-2017 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds sur la base de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par le PNUD et les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Deux questions d'orientation concernent les coûts reliés à l'étape II du PGEH pour les entreprises qui ont de faibles niveaux de consommation de HCFC et la nécessité de finaliser les lignes directrices pour l'étape II des PGEH; et
- Modification d'un indicateur d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du plan d'activités 2015-2017 du PNUD tel qu'il figure au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/20; et
- b) Approuver les indicateurs de performance pour le PNUD figurant au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/20 tout en fixant l'objectif de 37 pour les projets/activités approuvés pour des projets individuels, et 75 pour l'achèvement de projets.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/21 présente un sommaire des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2015-2017 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds sur la base de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUE ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le PNUE n'a soulevé aucune question d'orientation dans son plan d'activités.

Questions à traiter:

- Activités additionnelles possibles à l'étape II des PGEH qui n'étaient pas incluses dans le plan d'activités;
- Activités indiquées dans le plan d'activités de l'ONUDI pour le PNUE concernant des pays à faible volume de consommation qui n'étaient pas incluses dans le plan d'activités du PNUE; et
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du plan d'activités 2015-2017 du PNUE comme il apparaît au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/21;
- b) Déterminer si l'on doit ajouter au plan d'activités du PNUE des activités indiquées dans le plan d'activités de l'ONUDI pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les pays à faible volume de consommation; et
- c) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE qui figurent aux tableaux 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/21, tout en fixant un objectif d'élimination de 67 tonnes PAO pour l'élimination des SAO par les tranches annuelles, et de 99 tonnes PAO pour l'achèvement des projets pour les activités.

iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/22 présente un sommaire des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2015-2017 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds sur la base de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par l'ONUDI, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de l'ONUDI et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Déterminer si le financement de projets de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition pourrait être rajouté au plan d'activités de l'ONUDI;
- Activités de préparation de projet pour le refroidissement urbain qui ont été retirées de la 73^e réunion; et
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2015-2017, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/22 ;

- b) Examiner s'il faut oui ou non:
- i) Réintégrer dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2015-2017 les projets de démonstration afin d'éviter le passage involontaire de l'usage non réglementé à l'usage réglementé du bromure de méthyle;
 - ii) Ajouter les activités de préparation de projet pour les projets de refroidissement urbain; et
- c) Approuver les indicateurs d'efficacité pour l'ONUDI, tels qu'énoncés au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/22, en fixant un objectif de 18 pour les tranches approuvées, de 45 pour les projets/activités approuvés pour des projets individuels et de 423,8 pour l'élimination des SAO pour les tranches.
- v) **Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/23 présente un sommaire des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2015-2017 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds sur la base de décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par la Banque mondiale, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de la Banque mondiale et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Questions d'orientation sur la nécessité de financer la fermeture des usines mixtes de production de HCFC; le délai entre le financement et l'élimination dans les plans d'activités et l'élimination réelle; la consommation admissible pour la deuxième étape des PGEH dans les plans d'activités;
- Modifications d'un indicateur d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour la période 2015-2017, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/23; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité pour la Banque mondiale, tels qu'énoncés au tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/23, en fixant un objectif de 5 pour les projets/activités approuvés pour des projets individuels, de 3 224,3 pour l'élimination des SAO pour les tranches et de 13 pour l'achèvement des projets.

8. Propositions de projet

a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/24 contient quatre sections: une analyse du nombre de projets et d'activités proposés par les agences bilatérales et d'exécution à la 73^e réunion; les questions recensées pendant l'examen des projets; les projets et activités présentés pour approbation générale et les projets d'investissement présentés pour examen individuel. Le document informe aussi le Comité sur l'examen des demandes de prorogation du renforcement des institutions et des demandes pour le financement de préparation de projet pour la phase II des PGEH soumises à la 73^e réunion; sur les suites de la décision 72/17 sur les conversions d'équipements de réfrigération existants à des frigorigènes inflammables et sur le décaissement des fonds associés à des tranches approuvées à la 72^e réunion dans l'attente de la présentation d'un

rapport de vérification. Les projets d'investissement recommandés pour examen individuel sont inclus dans une liste qui figure au point 8(f) de l'ordre du jour.

Questions à traiter:

- Présentation de la phase II d'un PGEH, la phase I étant toujours en cours.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif:

Projets et activités présentés pour approbation générale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- Approuver les projets et les activités soumis aux fins d'approbation générale, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif, en prenant note que les accords entre les gouvernements du Gabon et du Lesotho et le Comité exécutif ont été mis à jour avec les valeurs de référence des HCFC établies pour la conformité et que celui avec le Soudan reflète les modifications des coûts d'appui suite au nouveau régime de coûts administratifs¹; et
- Décider que, pour les projets liés à la prorogation du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires et qui figurent dans l'Annexe [] au rapport final.

Présentation de la phase II d'un PGEH, la phase I étant toujours en cours

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- Prendre note du projet d'Accord préparé pour la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mexique figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/43;
- Prier les agences bilatérales et d'exécution de se servir de l'Accord pour la phase II du PGEH du Mexique comme référence générale pour la phase II des PGEH, en notant que l'Accord a été préparé avant la conclusion des discussions en cours sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II et sur le seuil de décaissement de 20 pour cent;
- Prier le Secrétariat de revoir l'Accord standard après l'achèvement des discussions sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase I et sur le seuil de décaissement de 20 pour cent.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/25 fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif selon le niveau maximum de coopération bilatérale possible en 2014. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales et contient des recommandations sur l'année d'affectation pour la coopération bilatérale.

¹ L'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la phase I du PGEH serait modifié pour refléter un objectif de consommation différent pour 2018 si la phase II du PGEH du Mexique est approuvée à la 73^e réunion.

Questions à traiter:

- Approuver ou non la demande du gouvernement de l'Allemagne portant sur les éléments de la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination de HCFC/activités d'investissement relatives à l'élimination des HCFC (étape II) pour le secteur de la mousse de polystyrène extrudée et le secteur de l'entretien et le programme habilitant relié à l'étape II du PGEH pour la Chine;
- Approuver ou non la demande du gouvernement du Japon portant sur les éléments de la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination de HCFC dans le secteur de l'entretien et le programme habilitant relié à l'étape II du PGEH pour la Chine;
- Les demandes de l'Allemagne excèdent le maximum de 20 pour cent de la contribution bilatérale pour la période 2012-2014.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Approuver la demande portant sur les éléments de la préparation de projet de l'Allemagne pour le plan de gestion de l'élimination de HCFC/activités d'investissement relatives à l'élimination des HCFC (étape II) pour le secteur de la mousse de polystyrène extrudée (XPS) à hauteur d'un financement de 72 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence 9 360 \$US, et le secteur de l'entretien et le programme de démonstration, à hauteur de 57 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence 7 410 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne;
- b) Approuver la demande pour le gouvernement du Japon relative à la préparation du projet du plan de gestion de l'élimination des HCFC (étape II) secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et programme de démonstration pour un financement à hauteur de 35 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence (4 550 \$US) pour le gouvernement du Japon;
- c) Prier le Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 73^e réunion, comme suit:
 - i) 50 835 \$US (y compris les frais d'agence) de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2012-2014 et XX \$US du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015-2017;
 - ii) XX \$US (y compris les frais d'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2014; et
 - iii) XX \$US (y compris les frais d'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2014.
- c) **Amendements aux programmes de travail pour l'année 2014**
 - i) **PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/26 contient 15 activités présentées par le PNUD pour 11 pays, incluant 6 demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions, 6 demandes de préparation de la phase II de PGEH et 3 demandes d'assistance technique. Douze de ces demandes ont été recommandées pour approbation générale au point 8(a) de l'ordre du jour. La demande de préparation de la phase II de PGEH pour une stratégie d'ensemble, les plans pour le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale et le secteur des solvants en Chine ont été recommandés pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approuver ou non les demandes de préparation de projet pour la stratégie d'ensemble et les plans pour le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale et le secteur des solvants concernant la phase II du PGEH pour la Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager approuver la demande du PNUD pour la préparation de projet du plan de gestion de l'élimination des HCFC/activités d'investissement pour l'élimination du HCFC (phase II) pour la Chine comme suit: la stratégie d'ensemble à un niveau de financement de 289 750 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 20 283 \$US; le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale au niveau de financement de 399 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 27 930 \$US; et le secteur des solvants au niveau de financement de 374 220 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 26 195 \$US.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/27 contient 40 activités présentées par le PNUE pour 39 pays, incluant 21 demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions, 10 demandes de préparation de la phase II de PGEH et 39 demandes d'assistance technique. Trente-neuf demandes ont été recommandées pour approbation générale au point 8(a) de l'ordre du jour. La demande de préparation de la phase II du PGEH pour le secteur de l'entretien en Chine est recommandée pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approuver ou non les demandes de préparation de projet pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération et le programme correspondant relié à la phase II du PGEH pour la Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif peut souhaiter approuver la demande de l'élément du PNUE portant sur la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II) du secteur de l'entretien et d'autres éléments habilitants de la Chine à un niveau de financement de 305 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 39 715 \$US.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/28 et Corr.1 contient 20 activités pour 13 pays, présentées par l'ONUDI, incluant 3 demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions, 15 demandes de préparation de la phase II des PGEH et deux demandes d'assistance technique. Dix-huit demandes ont été recommandées pour approbation générale au point 8(a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de la phase II du PGEH pour le secteur des mousses de polystyrène extrudées et le secteur des climatiseurs individuels pour la Chine ont été recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approuver ou non les demandes de préparation de projet pour le secteur des mousses de polystyrène extrudées et le secteur des climatiseurs individuels pour le PGEH de la Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif est invité à approuver la demande de l'ONUDI pour les parties dont elle est responsable, incluant la préparation de projets pour des activités d'investissement aux fins de l'élimination de HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées en Chine (phase II) à un niveau de financement de 308 050 \$US, plus des

coûts d'appui d'agence de 21 564 \$US; et dans le secteur des climatiseurs individuels à un niveau de financement de 385 550 \$US, plus des coûts d'appui de 26 999 \$US.

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/29 contient 5 activités pour 3 pays, présentées par la Banque mondiale, incluant une demande de prorogation de projets de renforcement des institutions et 4 demandes de préparation de la phase II des PGEH. Deux demandes ont été recommandées pour approbation générale au point 8(a) de l'ordre du jour. Les demandes pour la préparation de la phase II du PGEH pour le secteur de la mousse de polyuréthane (PU) et la préparation de projet pour la phase II de l'élimination du secteur de la production de HCFC (PGEPH) pour la Chine ont été recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter:

- Approuver ou non les demandes de préparation de projet pour le secteur de la mousse de PU reliée à la phase II du PGEH pour la Chine et la préparation de projet pour la phase II du PGEPH pour la Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver les demandes de la Banque mondiale pour la préparation de projet:

- a) pour des activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (phase II) pour le secteur des mousses de polyuréthane pour la Chine, au niveau de financement de 412 500 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 28 875 \$US; et
- b) pour la phase II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC pour la Chine, au niveau de financement de 349 360 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 24 455 \$US.

d) Budget du programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/30 contient le programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour 2015. La présentation inclut le rapport périodique du PAC pour 2014, l'utilisation du budget en 2013, un sommaire du PAC proposé pour 2015 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter: aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager:

- a) Approuver le budget du programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2015 du PNUE, s'élevant à 9 459 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 pour cent d'un montant de 756 720 \$US, figurant à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/30
- b) Demander au PNUE, lors des prochaines présentations du budget du PAC de continuer à:
 - i) Communiquer des renseignements détaillés sur les activités pour lesquels les financements mondiaux seront utilisés;

- ii) Poursuivre l'aménagement des priorités des fonds entre les différentes rubriques budgétaires du PAC de manière à tenir compte de l'évolution des priorités, et à donner des précisions sur les nouvelles affectations de crédits budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26; et
- iii) Rendre compte des niveaux actuels des catégories de personnel et d'informer le Comité exécutif de tout changement dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne toute augmentation des affectations budgétaires.

e) Coûts de base de 2015 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/31 contient de l'information sur les coûts administratifs réels pour la période 2007-2013 et les coûts estimés pour 2014, avec les budgets approuvés associés. Il contient aussi des demandes pour les coûts de base proposés pour 2015 et une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources disponibles pour la totalité des coûts administratifs en 2015 pourront couvrir les coûts anticipés en 2015.

Questions à traiter:

- Demandes d'approbation des coûts de base pour le PNUD et l'ONUDI avec une augmentation de 0,7 pour cent par rapport au budget de 2014, conformément à la décision 67/15, et au même niveau en 2015 pour la Banque mondiale que celui approuvé pour 2014.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2015, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/31;
 - ii) Avec gratitude, qu'une fois encore le coût du fonctionnement de l'unité de base de la Banque mondiale a été inférieur au montant inscrit au budget et qu'elle remboursera les soldes non utilisés; et
- b) Envisager approuver les budgets de base demandés par le PNUD 2 026 529 \$US, par l'ONUDI 2 026 529 \$US et par la Banque mondiale 1 725 000 \$US.

f) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/24 contient une liste de projets recommandés pour examen individuel (voir tableau ci-dessous). Des tranches de PGEH pour 13 pays et 2 projets pour le bromure de méthyle ont été recommandés pour approbation générale et examinés au point 8(a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Les projets contenus dans le tableau ci-dessous devraient être examinés individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays indiqués dans le tableau.

Pays	Projet	Agence	Document ExCom	Question
Destruction des SAO				
Liban	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduares	ONUDI	73/41	Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues, pour examen individuel conformément à la décision 58/19
Secteur de production du bromure de méthyle				
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de bromure de méthyle (phase IV)	ONUDI	73/35	Utilisation des fonds pour une étude dans le secteur de la consommation de BM ainsi que des fonds pour l'enregistrement qui n'étaient pas des surcoûts
PGEH phase I				
République populaire démocratique de Corée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI/PNUE	73/37	Non respect des objectifs de consommation et de production des HCFC en 2013 Sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU Méthode de décaissement et suivi
PGEH phase II				
Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	ONUDI/Allemagne/Italie/PNUE	73/43	Phase II du PGEH
Demande pour une tranche de PGEH				
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I – quatrième tranche	Japon/PNUD/PNUE/ONUDI/Banque mondiale	73/35	Au-dessus de 5 millions \$US Aucun financement recommandé pour le secteur de l'entretien
Mozambique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - deuxième tranche	PNUE/ONUDI	73/44	Changement de valeur de référence

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de chacun des projets contenus dans le tableau ci-dessus en fonction des informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant, incluant les observations du Secrétariat, et de toute autre information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale et/ou d'exécution concernée.

9. Examen du régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 (décision 71/45)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/51](#) contient un examen du régime des coûts administratifs selon le mandat donné par la décision 71/45(b). Le document décrit le fonctionnement du régime des coûts administratifs, adopté à la 67^e réunion pour la période triennale 2012-2014, à l'égard des dépenses de base, des autres coûts administratifs et des coûts administratifs du PNUE, incluant le PAC. Il présente une comparaison entre les régimes de coûts administratifs et l'impact sur la moyenne historique des coûts administratifs tels qu'évalués historiquement, et des évaluations alternatives à partir des dépenses pour la livraison du projet et les décaissements et à partir des dépenses par rapport au nombre de projets en cours d'exécution. Il examine aussi les coûts administratifs en utilisant la méthodologie élaborée dans le cadre d'une évaluation précédente

indépendante des coûts administratifs effectuée par PriceWaterhouseCoopers et une méthodologie proposée par le PNUE pour tenir compte des coûts administratifs dans le budget du PAC. Il présente aussi des options pour l'examen des coûts administratifs à la dernière réunion de 2017.

Questions à traiter:

- Augmenter la moyenne historique des coûts administratifs pour la période 2012-2014 dans tous les scénarios alternatifs qui auraient subi une réduction si tous les projets inscrits dans le plan d'activités avaient été présentés en 2014;
- Maintenir ou non le régime de coûts administratifs adopté à la 71^e réunion pour la période triennale 2015-2017; et
- Le prochain examen du régime des coûts administratifs devrait-il être effectué par le Secrétariat, un consultant indépendant ou un cabinet d'experts comptables ?

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait envisager:

- a) Prendre note des documents sur la révision du régime des frais administratifs pour la période triennale de 2015-2017 (décision 71/45), telle qu'elle est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/51;
- b) Demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution, de réviser davantage les rapports des frais administratifs et d'unité de base, ainsi que les modifications de format possibles, dans un document qui sera présenté à la 74^e réunion pour une application dans les révisions annuelles futures de tels frais;
- c) Continuer ou non d'appliquer le régime des frais administratifs existant pour les agences bilatérales et d'exécution pour la période triennale de 2015-2017; et
- d) Demander une révision du régime des frais administratifs et du budget de financement de l'unité de base à la dernière réunion de la période triennale de 2015-2017 selon l'un des options mentionnées au paragraphe 15 de document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/51.

10. Décaissement des fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine (décision 72/38)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/52 contient les informations fournies par les agences d'exécution au sujet des avantages et inconvénients de chacune des options en tenant compte des spécificités des projets sous la responsabilité des agences pour le PGEH de la Chine, selon la décision 72/38.

Questions à traiter:

- Nécessité d'un suivi du décaissement des fonds par les agences d'exécution, pendant l'étape I;
- Besoin d'une description de la modalité de décaissement en lien avec les étapes-clés pour la phase II du PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Du rapport sur le décaissement des fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine (décision 72/38), tel que figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/52;

- b) Prier les agences d'exécution:
- i) De continuer à suivre le décaissement des fonds approuvés au cours de l'étape I du PGEH de la Chine, et
 - ii) D'inclure, lors de la présentation de l'étape II du PGEH de la Chine pour examen par le Comité exécutif, leurs modalités respectives de décaissement convenues avec le Gouvernement de la Chine ainsi que les étapes spécifiques pour permettre le décaissement des fonds à l'attention du Gouvernement de la Chine à une date plus proche du moment où ils sont nécessaires.

11. Projet de critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des PGEH (décision 72/39)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/53](#) contient une analyse des informations supplémentaires fournies par des membres du Comité exécutif conformément à la décision 72/39. Il inclut aussi une analyse plus approfondie des informations, tel que requis par certains membres du Comité exécutif ainsi que les observations du Secrétariat sur chaque aspect des critères de financement. Le document se termine par une mise à jour du projet de critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des PGEH, à partir des informations supplémentaires fournies par des membres du Comité exécutif.

Questions à traiter:

- Critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter le projet de critères révisés pour le financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/53](#).

12. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décision 69/23)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54](#) présente le rapport sur les progrès réalisés et l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux propositions de projet et les résultats d'un examen indépendant.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport du Secrétariat sur la version complète de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (MCII) (décision 69/23) présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54](#); et
- b) Prendre note que le Secrétariat continuera de calculer les incidences sur le climat des projets d'investissement dans les secteurs de fabrication d'appareils de réfrigération et de climatisation en appliquant le modèle de MCII, ainsi que celles des projets d'investissement dans tous les autres secteurs de fabrication en appliquant les méthodologies décrites au paragraphe 14 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54](#).

13. Comptes du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/55 contient un rapport sur les comptes des agences d'exécution pour l'année 2013. Il fournit aussi des informations sur les résultats de la vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour la période biennale qui s'est terminée au 31 décembre 2013.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note:
 - i) Des états financiers finaux du Fonds multilatéral en date du 31 décembre 2013, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/55;
 - ii) Que le PNUE a reçu le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour la période biennale qui s'est terminée au 31 décembre 2013 et qu'il ne soulevait aucune question majeure pertinente pour le Fonds multilatéral;
 - iii) Que la question des transferts de fonds du Trésorier vers les agences multilatérales et les informations concernant la norme sur les avances de fonds à l'échelle du PNUE et le seuil de décaissement de 20 pour cent pour les tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC afin de démontrer clairement la relation entre les deux ainsi que d'autres informations sur les critères utilisés pour le placement des fonds afin d'assurer la réduction des risques et la maximisation de l'accumulation d'intérêts, requises par la décision 72/42b)(ii) et (iii), sont présentées dans le Rapport du Fonds multilatéral sur les questions de transferts de fonds vers les agences d'exécution, des fonds excédentaires, des revenus d'intérêts, des investissements et de l'utilisation efficace des ressources (UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/57; et
- b) Demander au Trésorier d'enregistrer dans les comptes de 2014 du Fonds multilatéral les différences entre les comptes provisoires et les comptes finaux de 2013 des agences d'exécution, telles qu'indiquées aux tableaux 1 et 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/55.

b) Rapprochement des comptes de 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/56 présente le rapprochement des revenus consignés dans les comptes de 2013 avec les données financières des agences d'exécution présentées dans leurs rapports annuels périodiques et financiers en date du 31 décembre 2013 et la base de données de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Il contient les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2013 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/56;

- b) Prier le PNUD de rajuster de 144 \$US les coûts d'appui approuvés dans son rapport périodique;
- c) Demandé au Trésorier:
 - i) De soustraire de ses futurs virements au PNUD la somme de 205 719 \$US, représentant les revenus d'intérêt supplémentaires déclarés par le PNUD dans son état financier provisoire mais pas dans son état financier final, et d'identifier cette somme comme un rajustement de l'année précédente dans les comptes du PNUD de 2014;
 - ii) De consigner la réduction des dépenses de 157 470 \$US entre les états financiers provisoires et final du PNUD en 2014;
 - iii) De soustraire de ses futurs virements à l'ONUDI la somme de 17 064 \$US représentant les revenus d'intérêt supplémentaires déclarés par l'ONUDI dans son état financier provisoire mais pas dans son état financier final, et d'identifier cette somme comme un rajustement de l'année précédente dans les comptes de l'ONUDI de 2014;
- d) Prendre note des points de réconciliation en instance suivants de 2013:
 - i) Des revenus de 16 \$US et des dépenses de 57 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux de l'ONUDI;
 - ii) De revenus de 322 396 \$US et des dépenses de 1 578 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux du PNUE;
 - iii) De revenus de 8 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux de la Banque mondiale;
- e) Prendre note des points de réconciliation suivants:
 - i) PNUD: les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US pour des projets non spécifiés;
 - ii) Banque mondiale: pour les projets suivants mis en œuvre avec d'autres agences bilatérales, s'il y a lieu:
 - a. Le remboursement de 28 434 \$US du gouvernement des Philippines, représentant un solde non justifié dans le compte spécial des projets sur les SAO, qui constitue un nouveau point;
 - b. Le projet de refroidisseurs de la Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) pour la somme de 1 198 946 \$US;
 - c. Le projet bilatéral du Japon (THA/PHA/68/TAS/158) pour la somme de 342 350 \$US, qui constitue un nouveau point;
 - d. Le projet bilatéral de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120), pour la somme de 225 985 \$US;
 - e. Le projet bilatéral des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425), pour la somme de 5 375 000 \$US;

- f. Le projet bilatéral des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439), pour la somme de 5 375 000 \$US.

d) Transferts de fonds du Trésorier aux agences d'exécution (décision 72/42 b)(ii) et (iii))

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/57](#) contient le rapport du Trésorier, conformément à la décision 72/42. Ce document présente un rappel historique, des discussions sur les accords pertinents, l'accumulation de surplus, le pour et le contre du transfert d'une partie ou de la totalité des fonds aux agences d'exécution, la norme à l'échelle du PNUE concernant les avances de fonds et le seuil de décaissement de 20 pour cent pour les tranches, les politiques d'investissement des agences d'exécution et un examen des revenus d'intérêts ainsi que des recommandations.

Questions à traiter:

- Le surplus moyen du solde du fonds était souvent de 2:1;
- Relation entre le seuil de décaissement de 20 pour cent et la norme sur les avances en espèces à l'échelle du PNUE;
- Avantages et inconvénients du transfert partiel au lieu du mécanisme actuel de transfert complet des fonds à l'avance après l'approbation; et
- Examen de tout changement dans le mécanisme de transfert des fonds après une période d'essai de deux ans.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport sur les transferts de fonds du Trésorier aux agences d'exécution (décision 72/42(b)(ii) et (iii)) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/57;
- b) Féliciter le Secrétariat et l'encourager à poursuivre sa recherche permanente de moyens de garantir que l'ensemble des mesures d'efficacité concernant l'utilisation des fonds du Fonds multilatéral sont déployées en tout temps car elles contribuent énormément à maximiser les réalisations du Fonds multilatéral;
- c) Examiner les avantages et les inconvénients de transférer les fonds accordés pour les projets approuvés aux agences d'exécution en totalité ou en partie, selon les besoins périodiques et choisir la solution qu'il veut adopter;
- e) Dans l'éventualité où le Comité exécutif détermine que transférer les fonds en partie satisfait davantage les intérêts du Fonds multilatéral, d'envisager de faire l'essai de cette solution pour une période initiale de deux ans, à titre d'exemple, qui sera suivie d'une évaluation de la faisabilité de continuer dans cette voie et d'une décision correspondante;
- f) Prendre note que le revenu d'intérêt est un produit de la prudence des agences d'exécution dans la gestion des ressources du Fonds multilatéral et que le rendement le plus élevé est habituellement obtenu lorsque les capitaux investis donnent de bons rendements à l'échelle mondiale;
- g) Prendre note de l'absence de comparabilité entre le seuil de décaissement de 20 pour cent des tranches du PGEH et l'orientation de la norme sur les avances de fonds en vigueur à l'échelle du PNUE, exception faite de l'intention sous-jacente des deux méthodes de gérer prudemment les ressources destinées à la mise en œuvre des projets. L'orientation du PNUE est spécialement axée sur la mise en œuvre des activités des projets par les agents d'exécution et non la gestion d'un portefeuille par les agences d'exécution;

- h) Prendre note que bien que le Fonds multilatéral ait connu de temps à autre un rapport élevé de 3:1 et plus du surplus des fonds par rapport aux dépenses au cours de l'année, le rapport a surtout été de 2:1 pour un plus grand nombre d'années.

14. Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour les années 2014, 2015 et 2016 et budget proposé pour 2017

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/58](#) contient les budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour les années 2014, 2015 et 2016 et le budget proposé pour 2017, présentés aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 73^e réunion. Le document inclut un transfert de fonds prévu entre les lignes budgétaires du budget approuvé de 2014; le budget proposé pour 2017; le budget pour les réunions du Comité exécutif et des recommandations.

Questions à traiter: Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note des budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour les années 2014, 2015 et 2016 et du budget proposé pour 2017, contenus dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/58](#);
- b) Autoriser le Secrétariat à réaffecter une somme de 118 750 \$US du budget approuvé de 2014, des postes budgétaires 1200, 1600 et 3301 aux postes 1333, 1334 et 3302, tel qu'indiqué au tableau 2 afin d'accommoder le coût additionnel de la tenue de la 73^e réunion du Comité exécutif à Paris, en prenant note que le transfert proposé entre postes budgétaires dépasse la limite de 20 pour cent; et
- c) Approuver les coûts opérationnels et de personnel proposés dans le budget de 2017 et qui totalisent 7 190 229 \$US sur la base du scénario de deux réunions par an.

15. Examen du fonctionnement du Comité exécutif (décision 70/23(d))

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/59](#) présente les principales conclusions de l'examen par le Secrétariat de l'essai de deux réunions par an. L'analyse s'appuie sur l'expérience de la première réunion de 2014 (72^e réunion) et sur les préparatifs pour la dernière réunion (73^e réunion) et inclut la rétroaction des agences d'exécution, reçue lors de la réunion de coordination inter-agences qui s'est tenue en septembre 2014.

Questions à traiter:

- Poursuivre ou non la tenue de deux réunions du Comité exécutif en 2015 et au-delà, avec les conditions énoncées dans la recommandation.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note de l'examen du fonctionnement du Comité exécutif préparé conformément à la décision 70/23(d), contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/59](#);
- b) Approuver la continuation à partir de 2015 de la convocation de deux réunions du Comité exécutif, de préférence à la mi-juin pour la première réunion et début décembre pour la dernière réunion, conformément à la décision 70/23 amendée comme suit:

- i) Le plan d'activités pour une période de trois ans du Fonds multilatéral serait soumis lors de la dernière réunion de l'année;
- ii) Un document intitulé « Données de programmes de pays et perspectives en matière de conformité » serait soumis à la première et à la dernière réunion de l'année;
- iii) En ce qui concerne les rapports périodiques et financiers:
 - a. Les agences bilatérales et d'exécution seraient priées de soumettre leurs rapports périodiques et financiers annuels au Secrétariat avant le 15 avril de chaque année
 - b. Le Comité exécutif examinerait le rapport périodique global et les rapports périodiques s'y rapportant des agences bilatérales et d'exécution lors de la première réunion de l'année;
- iv) Le Comité exécutif approuverait la composition du sous-groupe sur le secteur de la production au plus tard six semaines avant la première réunion de l'année par le biais d'une correspondance échangée entre le Président et les membres du Comité exécutif.
- c) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à soumettre si possible les propositions de projet avant les dates butoirs fixées afin de faciliter leur examen par le Secrétariat en temps voulu; et
- d) Revoir le scénario de deux réunions du Comité exécutif par an lors de la première réunion de 2017 du Comité exécutif.

16. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/60](#) contient le projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité exécutif à ses 71^e et 72^e réunions.

Questions à traiter:

- Puisque la période couverte par le rapport inclut aussi la 73^e réunion, le rapport devra être mis à jour immédiatement après la finalisation du rapport de la 73^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Après examen du projet de rapport, le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des discussions tenues et des décisions prises lors de la 73^e réunion du Comité exécutif, ainsi que de toute observation faite sur ce point de l'ordre du jour par les membres du Comité exécutif.

17. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/61](#) sera émis au cours de la 73^e réunion et contiendra le rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document présentera un compte rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire par le Sous-groupe, un projet de décision sur les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC, d'autres informations provenant du rapport périodique de 2013 et du plan annuel de 2015 pour le PGEPH en Chine, le rapport de vérification de 2013 sur les productions de HCFC; l'addendum au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine; et le

modèle pour la présentation des plans annuels de mise en œuvre et des rapports de projet pour un PGEPH.

18. Questions diverses

Toute question de fond dont l'ajout à l'ordre du jour fait consensus au point 2(a) sera abordée sous ce point à l'ordre du jour.

19. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 73^e réunion, aux fins d'examen et d'adoption.

20. Clôture de la réunion

La réunion devrait être déclarée close le jeudi 13 novembre 2014.
